



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LOIRE

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE**

CA 2024 – BP 2025

Conseil Municipal du 31 Mars 2025

Le cadre général du budget

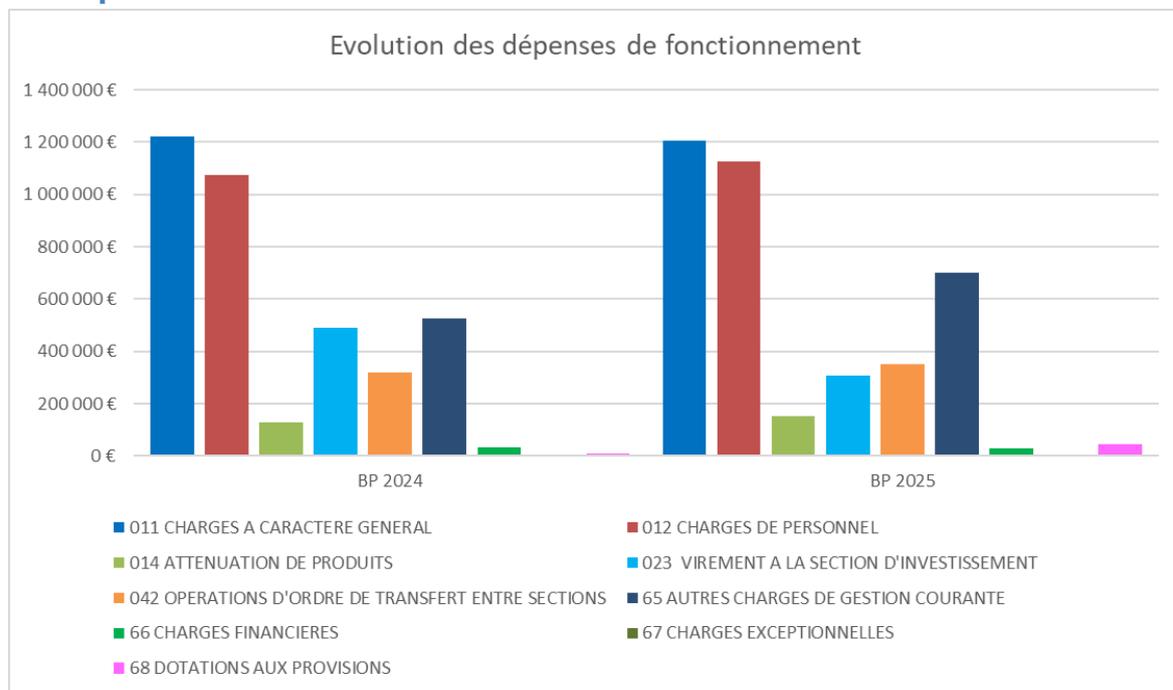
L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 31 mars 2025 par le Conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 24 février 2025.

La section de fonctionnement

Les dépenses



Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2.86 % par rapport à 2024.

Les charges à caractère général sont en légère baisse (- 1,39 %), afin d'être plus en conformité avec les crédits consommés en 2024.

Les charges de personnel sont en augmentation (+ 4.69 %) en raison notamment :

- De la hausse de la contribution employeur à la CNRACL de l'ordre de 3 points (+ 12.000 €), suite aux mesures gouvernementales.
- De la hausse de la cotisation pour l'assurance du personnel (+ 5.000 €) suite à la mise en place du nouveau contrat négocié au niveau du Centre de Gestion.
- Le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents titulaires en arrêt de longue durée (environ 60.000 € de traitement brut).

- Le recrutement d'une apprentie et d'une ATSEM dans le cadre de l'ouverture d'une 4^e classe à l'école maternelle Jacques Prévert (environ 10.000 € de traitement brut).

Pour les atténuations de produits, on observe une hausse (+ 25,92 %) liée :

- Au réajustement de l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance pour financer les services communs, qui prend en compte une augmentation de l'auto assurance pour le personnel ainsi qu'une majoration des frais de gestion.
- Par ailleurs, contrairement à 2024, la Commune ne percevra pas de remboursement de la CCLLA en part 2 pour les services communs mais devra verser une somme d'environ 19.500 € pour prendre en compte la hausse du coût du personnel.
- Enfin, des défaillances ou erreurs déclaratives persistent de la part des propriétaires impliquant des avis émis à tort au titre de la taxation THLV 2024. Ainsi, il convient pour la Commune de prévoir le dégrèvement qui s'élève à environ 13.200 €.

Le virement à la section d'investissement est en diminution (- 39,86 %) par rapport à 2024.

Les autres charges de gestion courante sont en hausse (+ 33,11 %) du fait :

- Du versement au Siéml d'un fonds de concours pour la mise en place de la vidéoprotection (+ 6.800 €).
- De la hausse de la subvention versée à l'OGEC, calculée en fonction du coût par élève.
- Du versement à ALTER d'une somme estimée à 163.000 €, correspondant au solde de l'opération d'aménagement de la ZAC des Fougères.

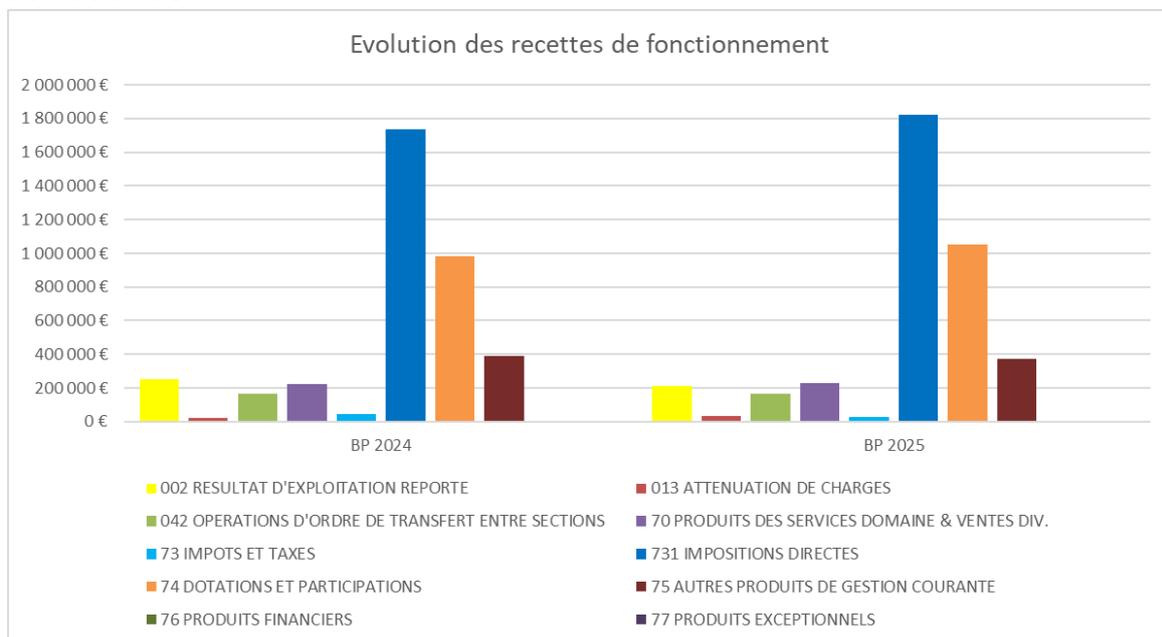
La Commune reconduit la subvention au budget du lotissement de la Croix Clet (75 000 €) afin d'absorber le déficit de la tranche 1 du lotissement, lié aux travaux d'aménagement de la prairie située aux abords du ruisseau de la Douinière.

La Commune reconduit également, comme tous les ans, la subvention au budget du CCAS, à hauteur de 15.937,49 €, en baisse par rapport à 2024 en raison de la fin de la mission d'Analyse des Besoins Sociaux.

Les charges financières diminuent (- 9,37 %), la Commune ayant moins d'emprunts à sa charge.

Les dotations aux provisions augmentent en raison de l'inscription de la somme globale restant due pour la garantie d'emprunt réalisée pour la boulangerie Florella.

Les recettes



Au niveau des recettes, on observe une hausse des recettes fiscales en raison de la revalorisation des bases de 1,7 %. Les taux d'imposition sont stables :

- 14,46 % pour la taxe d'habitation
- 44,18 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 38,05 % pour la taxe foncière sur le non bâti

La prévision des atténuations de charges est réévaluée à la hausse (+ 75 %), au vu des arrêts maladie en cours au niveau du personnel communal.

Les produits des services sont en légère hausse (+ 4,08 %) en raison notamment du remboursement par le Syndicat d'Eau de l'Anjou des frais engagés par la Commune pour procéder, à leur demande, à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (+ 6.500 €) ainsi que de l'augmentation des remboursements pour l'entretien des locaux du SEA et de la CCLLA par du personnel communal (+ 5.400 €).

Les dotations augmentent de 7,13 %, compte tenu de la prise en compte des versements de la CAF et reversement du Centre Social Intercommunal pour le bonus territoire ainsi que de la hausse de la dotation pour les titres sécurisés qui devrait prendre en compte pour 2025, le nombre de titres réalisés sur l'année 2024.

Les revenus des immeubles sont en baisse (- 4,59 %), du fait de l'arrêt de la location de divers bâtiments qui doivent changer de destination (vente, destruction, ...).

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2025, il est nécessaire de prélever 210.000 € sur l'excédent de fonctionnement 2024. Le solde de cet excédent, soit 1 001.203,57 €, est affecté à l'autofinancement de la section d'investissement.

La section d'investissement

L'investissement en 2024

Sur l'année 2023, ont notamment été financés :

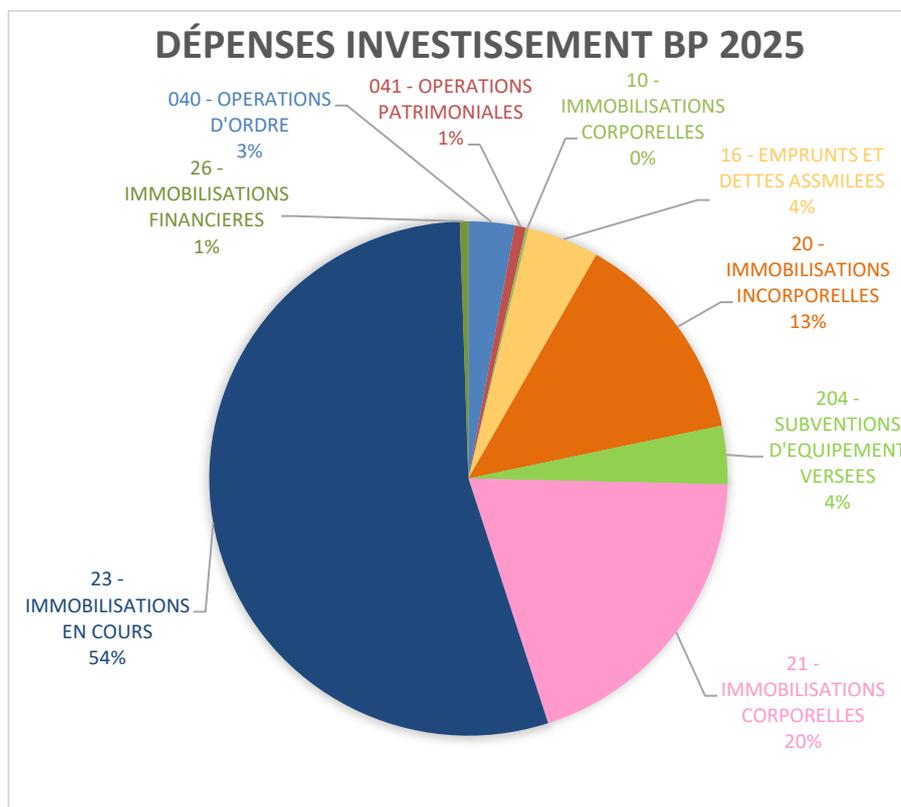
- Au niveau des études :
 - o La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle Anjou 2000 et du Dojo (environ 21.000 €) et les études complémentaires (environ 6.500 €)
 - o Le programme pour la revalorisation de l'Abbaye (environ 26.000 €) et les études de sol, de structure et de géomètre (environ 30.000 €)
- Au niveau des immobilisations corporelles :
 - o La mise en place de l'éclairage intérieur dans le hall et les couloirs de l'Abbaye (environ 53.000 €)
 - o L'aménagement du local de stockage situé derrière la médiathèque (environ 72.000 €)
 - o La réfection de la clôture du logement du 96 rue Nationale (environ 11.000 €)
 - o Le changement des menuiseries de la Maison des Services Sociaux (environ 22.000 €)
 - o Le solde des travaux de réhabilitation du 22 rue des Chenambeaux (environ 61.000 €)
 - o L'aménagement du cheminement piétonnier entre LaLuMé et les Restos du Cœur (environ 21.000 €)

- Le solde de l'installation des panneaux dans le cadre de l'adressage (environ 15.000 €)
- L'installation de 4 silhouettes pour la sécurisation des passages piétons (environ 7.000 €)
- Le remplacement du véhicule de la police municipale par un véhicule électrique (environ 35.000 €)
- L'achat de matériel informatique pour les écoles (environ 10.000 €)
- L'aménagement des bureaux de l'espace de coworking Le2bis (environ 6.000 € pour le matériel informatique et 23.000 € pour le mobilier)
- L'achat d'un module sportif pour les jardins de l'Abbaye (environ 10.000 €)
- Le remplacement de matériel d'entretien pour les bâtiments communaux (environ 12.000 €)
- Au niveau des immobilisations incorporelles, le solde des travaux de restauration de la façade Nord de l'Abbaye (environ 51.000 €) et la reprise de concessions échues dans le cimetière (24.000 €)

En 2024, la Commune a perçu les subventions suivantes :

- Le solde de la DRAC pour les travaux de restauration de la façade Nord de l'Abbaye (84.000 €)
- Le solde de la DRAC pour l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque (environ 21.000 €)
- Le CTR versé par la Région pour les travaux de construction de la Médiathèque (environ 105.000 €)
- Un versement du Département pour la liaison cyclable créée au niveau de l'aménagement de l'entrée sud de la Commune (environ 26.000 €)

L'investissement en 2025



Pour 2025, il y a plusieurs études inscrites en restes à réaliser :

- La révision générale du PLU (environ 100.000 €)

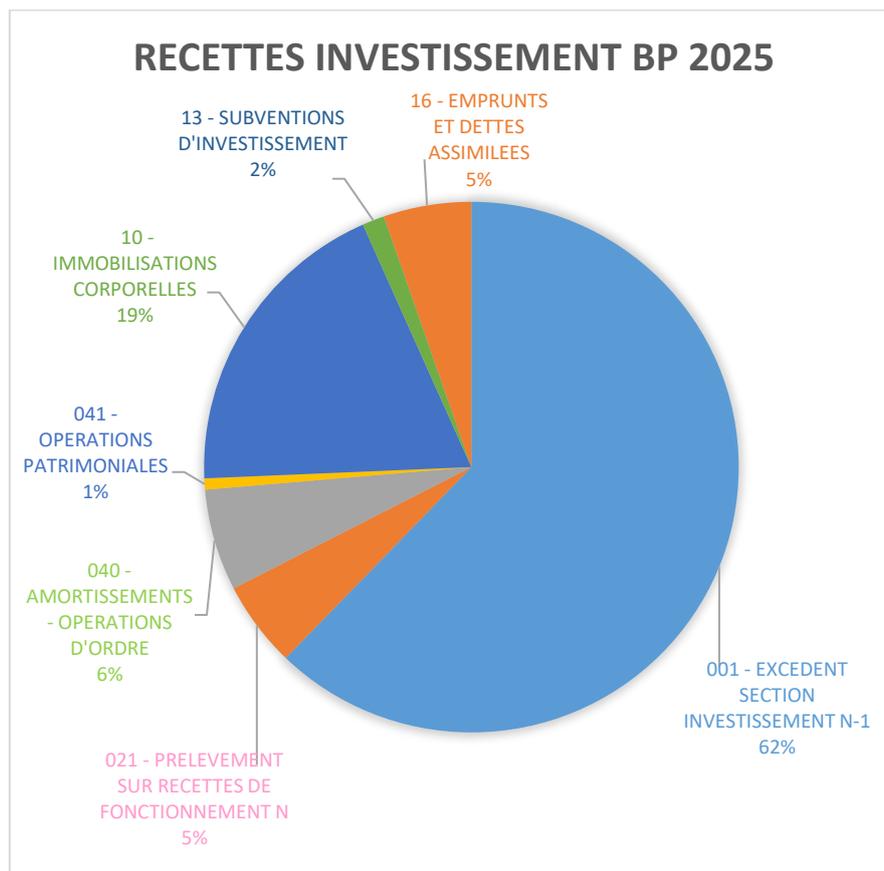
- La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle Anjou 2000 et du Dojo (environ 52.000 €)
- La maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle mixte (environ 216.000 €)

D'autres études sont inscrites au budget primitif 2025 :

- La maîtrise d'œuvre pour la valorisation du patrimoine abbatial – phase 1 (200.000 €)
- L'extension de l'ALSH (20.000 €)
- Le réaménagement des salles rue de Cumont (15.000 €)
- La refonte du site internet de la Commune (40.000 €)

Au niveau des travaux, sont programmés pour 2025 :

- L'acquisition de la salle St Louis (300.000 €)
- La réfection de la toiture et la mise en place de cellules dans le hangar de stockage situé derrière LaLuMé (50.000 €)
- L'extension et le réaménagement du local commercial situé place Monprofit (150.000 €)
- La mise en place de la vidéoprotection (50.000 €)
- La déconstruction du 4 et 6 rue de Chalonnnes pour aménager la place du marché et la place Mancha Real (300.000 €)
- La démolition de la salle de convivialité incendiée (50.000 €)
- La réfection de la salle Anjou 2000 et du Dojo (1.000.000 €)
- Le diagnostic et la mise en sécurité de l'église, en restes à réaliser (environ 27.000 €)
- La réfection des toilettes de l'école Lully, en restes à réaliser (environ 95.000 €)



Le budget 2025 est réalisé avec un emprunt de 300.000 €, visant à financer l'acquisition de la salle St Louis. Par ailleurs, il est inscrit 2 subventions, pour lesquelles la Commune a reçu l'arrêté d'attribution :

- Une subvention du Département à hauteur de 6.660 € pour l'aménagement de l'espace de coworking Le2Bis.
- Une subvention de la DRAC à hauteur de 12.750 € pour le diagnostic de l'église.

Evolution de l'épargne

Année	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 342 085,11 €	3 665 877,07 €	4 011 892,16 €	3 964 349,04 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 418 964,23 €	2 488 375,04 €	2 609 534,56 €	2 833 136,45 €
Epargne brute	923 120,88 €	1 177 502,03 €	1 402 357,60 €	1 131 212,59 €
Remboursement de la dette en capital	193 099,57 €	263 470,40 €	226 526,29 €	245 850,02 €
Epargne nette	730 021,31 €	914 031,63 €	1 175 831,31 €	885 362,57 €

La dette

Année	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette	1 338 959 €	1 728 287 €	1 484 064 €	1 322 330 €
Encours de la dette / population	363,06 €	466,60 €	396,17 €	351,87 €
Ratio d'endettement	40,06%	47,15%	36,99%	33,36%
Capacité de désendettement	1,45	1,47	1,06	1,17

Principaux ratios

Année	2021	2022	2023	2024
Population INSEE	3 688	3 704	3 746	3 758
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant	652 €	660 €		737 €
Dépenses réelles de fonctionnement / population	655,90 €	671,81 €	696,62 €	753,89 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	906,21 €	989,71 €	1 070,98 €	1 054,91 €
Dépenses d'équipement brut / population	357,01 €	350,34 €	152,15 €	166,03 €
DGF / population	245,01 €	250,73 €	259,66 €	269,06 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	36,32%	35,43%	36,56%	38,46%
Marge d'autofinancement courant	78,16%	75,07%	70,69%	77,67%
Taux d'épargne brute	38,16%	47,32%	53,74%	39,93%
Taux d'épargne nette	30,18%	36,73%	45,06%	31,25%
Ratio de rigidité des charges structurelles	37,75%	37,18%	37,65%	39,44%